

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : Le Maire : M. Joël BRESSON. Les Adjointes : M. Gilles HURAUX, Mme Laëticia MARTIN, Mme Christelle GUILLOT. Les membres : M. Éric GERARD, Mme Régine NICOLAS, M. Richard HERBELOT, M. Philippe GADAUT, Mme Magalie MAÎTRE D'HÔTEL, Mme Josiane PFLIEGER, M. Arnaud FRANCOIS, M. Claude MARLANGEON, M. Mario SOARES.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Mickaël GERARD, M. Gilles HURAUX (procuration).

SECRETARE DE SÉANCE : M. Arnaud FRANCOIS.

1°) **ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2022 :**

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

La nouvelle nomenclature de comptabilité M57 sera obligatoire au 1^{er} Janvier 2024.

La Commune de GIRONCOURT-SUR-VRAINE s'est portée volontaire pour mettre en place cette nouvelle comptabilité à partir du 1^{er} Janvier 2022.

Elle sera applicable pour le budget de la Commune, mais également pour le budget du Lotissement « Du Gros Mey ».

Le Conseil Municipal adopte la nomenclature M57.

2°) **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES :**

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges demande aux communes de délibérer sur une modification de ses statuts.

Ces modifications tiennent principalement à préciser le champ d'action du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en matière de transition énergétique.

Il est donc proposé dans les prestations de services que le Syndicat est habilité à intervenir pour les actions suivantes :

- accompagnement des collectivités en matière d'efficacité énergétique, notamment réalisation d'études et de diagnostics relatifs à la maîtrise d'énergie dans les installations communales, appui au montage des dossiers destinés aux organismes compétents en matière de maîtrise d'énergie, suivi des travaux de rénovation, mise en conformité ou de création
- valorisation des actions de maîtrise de demande de l'énergie entreprises par les communes dans le cadre des certificats d'économies d'énergie

Le Maire informe les membres du Conseil que le rapport d'activité 2020 du Syndicat est à leur disposition.

Le Conseil Municipal valide les modifications des statuts du Syndicat.

3°) **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A UN AVANCEMENT DE GRADE :**

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

A compter du 23/05/2021, un adjoint technique territorial titulaire, bénéficie d'un avancement de grade dans les conditions suivantes :

- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Echelon 5 – Indice Brut : 376/346

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

4°) **AVENANT N° 1 AU MARCHE EUROVIA : AMENAGEMENT GRAND'RUE ET RUE ZELLER :**

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil, la nécessité de remplacer l'ancien réseau d'eaux pluviales de la Grand'Rue. En effet, un passage caméra a révélé de nombreuses cassures et fissures nécessitant le remplacement de ce réseau d'eaux pluviales. Le montant de ces travaux s'élève à 115 480 € HT/138 576 € TTC. Cet avenant a une incidence financière sur le montant du marché public introduisant un écart de 46.3 % par rapport au marché initial.

Le Conseil valide cet avenant qui porte le marché initial de 249 370.40 € HT à 364 850.40 € HT.

5°) **LOCATION APPARTEMENT 2 DU 1 GRAND'RUE :**

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal décide de louer le logement N° 2 sis 1 de la Grand'Rue, à compter du 1^{er} Septembre 2021.

6°) **DECISION MODIFICATIVE N° 2 : BUDGET COMMUNE 2021 :**

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Terrains	11 360.91 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	11 360.91 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657363 : SPA	0.00 €	11 360.91 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	11 360.91 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	11 360.91 €	11 360.91 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2315-132 : Travaux de voirie	0.00 €	33 372.21 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-132 : Travaux de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	33 372.21 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	33 372.21 €	0.00 €	33 372.21 €
D-2118-155 : Achat terrains	102 405.22 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-182 : Cantine et Garderie Scolaire	1 000.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D2184-126 : Matériel bât. – mobilier divers	993.21 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-189 : Ecole Primaire	1 120.32 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	105 519.55 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D2315-132 : Travaux de voirie	0.00 €	103 114.33 €	0.00 €	0.00 €
D2315-147 : Travaux Salle des Sports	0.00 €	2 405.22 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	105 519.55 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	105 519.55 €	138 891.76 €	0.00 €	33 372.21 €
Total Général	33 372.21 €		33 372.21 €	

7°) **CONVENTION DE MUTUALISATION POUR LA POSE ET LA DEPOSE DES ILLUMINATIONS AVEC LA COMMUNE DE MORELMAISON :**

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Depuis plusieurs années, la Commune de GIRONCOURT-SUR-VRAINE pose et dépose gracieusement les illuminations de Noël de la Commune de MORELMAISON.

Afin de partager les frais induits par cette prestation, la Commune a proposé à la Commune de MORELMAISON de conclure une convention de mutualisation permettant de fixer les conditions financières de cette prestation.

La Commune de MORELMAISON a par délibération du 30 Juillet 2021 accepté de participer financièrement.

Le Conseil Municipal valide le contenu de ladite convention.

8°) VENTE DU LOT 1 DU LOTISSEMENT « DU GROS MEY » :

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal valide la vente du lot 1 du Lotissement « Du Gros Mey » cadastré Section A Parcelle N° 2018 d'une superficie de 770 m² au prix de 10 € TTC le m².

9°) VENTE DU LOT 2 DU LOTISSEMENT « DU GROS MEY » :

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal valide la vente du lot 2 du Lotissement « Du Gros Mey » cadastré Section A Parcelle N° 2019 d'une superficie de 770 m² au prix de 10 € TTC le m².

10°) VENTE DU LOT 3 DU LOTISSEMENT « DU GROS MEY » :

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal valide la vente du lot 3 du Lotissement « Du Gros Mey » cadastré Section A Parcelle N° 2020 d'une superficie de 769 m² au prix de 10 € TTC le m².

11°) MOTION DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES :

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

La Fédération Nationale des Communes Forestières s'oppose à certaines mesures envisagées par le Gouvernement pour financer l'ONF.

En effet, l'Etat envisage d'augmenter la participation financière des communes forestières, mais également de supprimer 500 emplois temps plein à l'ONF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette motion qui exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes forestières et demande la révision complète du futur contrat Etat/ONF

Séance levée à 22 H 30.

Fait le 07/09/2021.